

ORDRE DU JOUR

I - AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

101 - Budget Primitif - Ville (<i>M. Bouron</i>)	3
102 - Budget Primitif - Usines Relais (<i>M. Bouron</i>).....	7
103 - Budget Primitif - Assainissement (<i>M. Bouron</i>)	7
104 - Budget Primitif - Eau (<i>M. Bouron</i>)	8
105 - Budget Primitif - Bâtiment commercial (<i>M. Bouron</i>).....	9
106 - Budget Primitif - Lotissements divers (<i>M. Bouron</i>).....	10
107 - Budget Primitif - Thermes (<i>M. Bouron</i>)	10
108 - Budget Primitif - Transport (<i>M. Bouron</i>).....	11
109 - Budget Primitif - Zones Industrielles (<i>M. Bouron</i>).....	12
110 - Vote des taux de la fiscalité (<i>M. Bouron</i>)	12
111 - Renouvellement d'un crédit de fonds de roulement (<i>M. Bouron</i>)	17
112 - Admissions en non valeur (<i>M. Bouron</i>)	18

II - CULTURE - TOURISME

201 - Itinéraire de Saint-Jacques de Compostelle - Projet d'une convention (<i>Mme Méchain</i>)	20
202 - Musée municipal : conditions d'ouverture au public et tarifs (<i>M. le Maire</i>).....	21
203 - Maison de la tour Sarret - Acquisition et programmation des travaux (<i>M. le Maire</i>)	24

III - SPORTS

301 - Parc de Loisirs de Bernouët. Convention de concession de l'exploitation du snack-bar et du minigolf (<i>M. Prabonnaud</i>)	26
302 - Skate Park - Approbation du plan de financement final - Lancement du Projet (<i>Mme Mesnard</i>).....	28

IV - URBANISME - TRAVAUX - ENVIRONNEMENT

401 - Choix du mode de gestion de l'assainissement et de la distribution de l'eau potable (<i>M. Mirouse</i>)	31
402 - Rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage - Création d'emplacements supplémentaires - Modification du plan de financement (<i>M. Adam</i>).....	33

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Le jeudi 27 mars deux mille trois à 19 heures, le conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély , légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean COMBES, Maire

Etaient présents: Jean-Claude BOURON, Françoise MESNARD, Maryline MÉCHAIN, Gérard ADAM, Bernard PRABONNAUD, Monique BARUSSAUD, Victorien MIROUSE, Adjoint.

Jean BRILLOIT, Jean MERCIER, Michèle BERNET, Emile BRILLAUD, Françoise SPADARI, Babette CARDET, Mireille DICHTTEL, Jean MOUTARDE, Yves AUDUREAU, Pascale THIBAUD, Jacques MASSALOUX, Jacques CASTAGNET, Etienne COLAS, Yolande DUCOURNAU, Florence AUDINET, Alain ESTIEU (à compter du chapitre I dossier n°109), formant la majorité des membres en exercice.

Représentés :3

Jacques MADIER	donne pouvoir à	Jean BRILLOIT
Michèle TOUCAS-BOUTEAU	donne pouvoir à	Gérard ADAM
Serge ELIE	donne pouvoir à	M. le Maire

Absents :3

Karine RICOU
Madeleine DIGEOS
Alain ESTIEU

à compter du chapitre I, dossier n°109..... 2

Karine RICOU
Madeleine DIGEOS

Secrétaire de séance : Etienne COLAS

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2003.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Adjonctions à l'ordre du jour.

- Salle de l'Aumônerie : installation de l'association Val'Eden (M. le Maire).34
- Projet de création d'une centrale de distribution de produits pharmaceutiques - Vente d'un terrain zone de la Grenoblerie. (M. le Maire) 40
- Construction d'une maison du football (Modification de la délibération du 17 /12/25). (M. Prabonnaud) 45
- Motion contre la guerre en Irak (M. le Maire) 46

Décisions :

Conformément à l'article L 2122.23 du code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance.

n° 256/03 : Convention d'occupation temporaire relative à la location d'un bâtiment de 180 m² sis 776 rue de Moulinveau avec la société S PASS diffusion, représentée par M. Philippe FROTIER de BAGNEUX, du 10 mars au mercredi 9 avril 2003 inclus moyennant un loyer de 230 euros HT.

M. Castagnet: " De quel bâtiment s'agit il? "

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

M. le Maire: “Celui situé 776, rue de Moulinveau.”

M. Gomez (Directeur Général des Services): “ Il s’agit du bâtiment précédemment occupé par Wood France. Cette location est temporaire. Elle concerne le stockage pour la distribution des annuaires téléphoniques.”

M. Castagnet: “D’accord.”

M. le Maire: “Avant de donner la parole à M. Bouron, je voudrais rappeler notre souci d’établir un budget qui permet le développement économique de la ville , même si les budgets annexes rendent compte de ce secteur.

L’investissement est surtout consacré à l’entretien, la maintenance des bâtiments qui font que nous avons une bonne qualité de vie. Si l’on observe les bases de la taxe professionnelle, on s’aperçoit qu’elles ont augmenté cette année de 4,5% . Il y a donc une progression de la vie économique locale. Si l’on se projette sur 10 ans, cela voudrait dire que le tissu économique de la ville serait augmenté de près de 50%, ce qui me paraît extrêmement encourageant.

Il y a un attrait réel pour cette ville. Beaucoup de chefs d’entreprise nous contactent. Je continue à dire que notre ville a beaucoup d’atouts et je suis convaincu que son développement économique va se poursuivre.

Evidemment et malheureusement, il faut augmenter les impôts. C’est nécessaire pour notre fonctionnement et notre personnel en particulier. Nous allons vous proposer une augmentation de 4,5% des impôts. Je sais que c’est beaucoup, c’est toujours trop. Mais je voudrais rappeler que lorsque vous observez votre feuille d’impôts, la part communale ne représente que 50% de la somme. Cette année, nous avons essayé de préserver le développement économique de la ville et de gérer au plus près nos dépenses de fonctionnement. “

BUDGET PRIMITIF 2003 PRESENTATION GENERALE

Globalement, en éléments réels et directs, le budget présenterait la structure suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	8.296.918	8.759.949
Investissement	2.147.424	1.684.393
	_____	_____
Total	10.444.342	10.444.342

FONCTIONNEMENT

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

RECETTES: 8.759.949 euros

Les recettes de fonctionnement progressent de 2,55 % par rapport au BP 2002,

Les recettes de fonctionnement se décomposent comme suit :

1) Dotations et Compensations de l'État

Globalement ce poste augmente de 0,140 M euros.

Si les compensations d'exonération fiscale croissent de 0,174 M euros, la Dotation Globale de Fonctionnement n'augmente elle, que de 0,013 M euros. Nous constatons une diminution des remboursements de traitements concernant les CES, CEC et surtout les Emplois jeunes (0,033M euros)

2) Produit des services.

L'incidence du transfert de la gestion du camping et des chalets neutralisée, les recettes provenant des différents services municipaux restent globalement stables par rapport à 2002

3) Produit divers.

Ces produits, versés par diverses collectivités en couverture des charges inhérentes à des actions dépassant le cadre communal, diminuent de 0,053 M euros (participation CDC)

4) Reprise des résultats

les résultats de l' exercice écoulé permettent de dégager un excédent net d'affectation de 283.824 euros

5) Fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte diminue de 0,019 M euros. Cela résulte de la baisse du produit de la taxe sur l'électricité et de raccordement conjuguée à la suppression de la taxe sur les permis de chasser et les licences sur les débits de boissons

6) la fiscalité directe

Comme cela a été expliqué lors du débat d'orientation budgétaire, l'équilibre du budget, malgré la limitation des charges et l'enrichissement de la matière imposable est obtenu par une augmentation des taux de la fiscalité de 4,5 %

DEPENSES: 8.296.918 euros

Les dépenses totales hors prélèvement (autofinancement de l'investissement) s' élèvent à 8.296.918 euros soit + 3,12 % par rapport au BP 2002.

Elles se décomposent comme suit :

1) les charges de gestion

Cette masse augmente de 3,5% par rapport au BP 2002.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Les charges de gestion courantes progressent comme l'augmentation du prix des fluides et de l'évolution du coût de la vie en général

L'augmentation est principalement due à : la constitution d'un fonds de réserve pour garantie d'emprunt 0,034 M euros, la mise en service du musée 0,024 M euros et de l'augmentation des subventions culturelles 0,030 M euros l'augmentation des subventions d'équilibre des budgets annexes thermes, transport bâtiment commercial, Usines relais 0,020 M euros

2) les intérêts de la dette :

les intérêts régressent légèrement par rapport à 2002 grâce à une conjoncture favorable du marché monétaire

3) les charges de personnel :

L'augmentation de 3,8 % (144.269 euros) enregistrée par rapport au BP 2002, résulte principalement de la reprise des dépenses de personnel du camping dès le BP et des promotions et avancements d'échelons ainsi que des augmentations de salaires prévues dans la fonction publique.

INVESTISSEMENT

RECETTES

D' un volume global de 2.147.424 euros les recettes d' investissement se répartissent comme suit :

- Recettes d' investissement : (recouvrement de créances, amortissement, ICNE, FCTVA)	651.993 euros	-
Subventions	228.800 euros	
- Vente de Maisons	18.300 euros	
- Emprunts	785.300 euros	
- Autofinancement	463.031 euros	

DEPENSES

Sur les 2.147.424 euros de dépenses, 920.000 euros sont consacrés à l' apurement de la dette, 213.324 euros aux amortissements et ICNE, le solde allant aux divers travaux et acquisitions.

Renouvellement de matériels Mairie	45.500 euros
Bâtiments sociaux	64.000 euros
Bâtiments et terrains de sports	189.950 euros
Urbanisme et environnement	285.000 euros
Entretien des bâtiments scolaires et culturels	375.750 euros
Enfance Jeunesse Tourisme	40.400 euros
Travaux divers	13.500 euros

*

En conclusion, le projet de budget primitif 2003 se caractérise par :

- une stabilisation des charges courantes de gestion

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

- une augmentation de la pression fiscale de 4,5%
- le recours à l'emprunt à hauteur de 785.300 euros

Interventions dans le cadre du débat

M. Bouron: “La DGF ne suit pas l'évolution du coût de la vie.”

M. Castagnet: “On voit bien le fléchissement en 1999-2000.”

M. Bouron: “Oui, il est lié au recensement.”

Produits des services camping, chalets

M. Castagnet: “Nous avons perçu 14 900 euros pour la location des chalets en 2002?”

M. Bouron: “Mais nous avons atteint en 2001 la somme de 19 000 euros, chiffre du à la présence dans ces chalets des ouvriers pour la construction de la piscine.”

Taxe professionnelle.

M. Castagnet: “Les produits sont le résultat de la multiplication du taux par la base?”

M. Bouron: “C'est la base à laquelle on ajoute la compensation. “

M. Castagnet: “J'aurais voulu voir l'évolution du taux. “

M. Bouron: “C'est vrai, on aurait pu le présenter.”

Mme Ducournau: “J'aurais trouvé intéressant que l'on dispose des histogrammes, camemberts que vous venez de nous présenter. “

M. Bouron: “Je vous propose de les joindre au procès-verbal de cette séance. “

Mme Ducournau: “C'est une bonne idée. “

(Les documents sont annexés in fine)

Voté à la majorité des suffrages exprimés (26)

Contre : 5 Abstentions : 0 Pour : 21

**BUDGET PRIMITIF 2003
USINES RELAIS**

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2003 des USINES RELAIS, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 268 990,33 euros

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 161 170,00 euros

M. le Maire: “Concernant l'usine Wood France, je tiens à vous dire que nous avons un acquéreur pour le bâtiment. Nous attendons l'évaluation du service des Domaines. “

M. Castagnet: “Est-ce que c'est quelqu'un qui achète ou qui loue? “

M.le Maire: “C'est quelqu'un achète . “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (24).**

Contre : 0

Abstentions : 2

Pour : 24

BUDGET PRIMITIF 2003 ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2003 de l'assainissement, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 714 061,02 euros

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses

599 271,63 euros

M. Bouron: “ Je voudrais répondre à M. Castagnet au sujet de la prime d'épuration. Cela a fait l'objet d'une délibération de notre conseil le 22 mai 2002. Nous avons voté la restitution à la SAUR de la prime pour bonne épuration versée par l'agence de l'eau Adour Garonne. Cette prime s'établissait pour 2001 à la somme de 32 210 euros

M. Castagnet: “Je vous fais confiance.”

M. Bouron: “Le reversement de cette prime ne vaudra que pour les exercices 2002, 2003 et 2004. “

M. Mercier: “Je crois même que vous étiez à la réunion de la commission d'appel d'offres.”

M. Castagnet: “Oui. “

M. le Maire: “M. Castagnet avait eu un oubli.”

M. Castagnet: “Cela peut m'arriver.”

M. le Maire: “D'accord.”

M. Bouron: “Je répète que ce budget annexe est excédentaire.”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, **à l' unanimité des suffrages exprimés**
(26).

BUDGET PRIMITIF 2003 **EAU**

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2003 de l'eau, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses

581 198,05 euros

Section fonctionnement

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

en recettes et en dépenses

218 030,87 euros

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, à l' unanimité des suffrages exprimés
(26).

BUDGET PRIMITIF 2003 BÂTIMENT COMMERCIAL

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2003 du BÂTIMENT COMMERCIAL, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses

94 075,57 euros

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses

116 525,05 euros

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, à l' unanimité des suffrages exprimés
(26).

BUDGET PRIMITIF 2003 LOTISSEMENTS DIVERS

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2003 LOTISSEMENTS DIVERS, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 870 890,07 euros

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 910 990,07 euros

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (26).

BUDGET PRIMITIF 2003 THERMES

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2003 des THERMES, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 877 215,79 euros

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 84 580,00 euros

M. Castagnet: “ A partir du moment où nous avons budgétisé l'achat de la caserne, et ce quel que soit le projet, il serait bon de l'acquérir. “

M. le Maire:” Nous avons une convention avec le Ministère de la Défense qui conduit à penser que l'achat devra intervenir lorsque les formalités qui conditionnent l'exploitation seront réalisées notamment l'agrément définitif de l'eau.”

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

M. Castagnet: “Quels que soient les problèmes d’agrément, ce n’est pas une mauvaise opération pour la ville que d’acheter ce bâtiment. “

M. le Maire: “ Nous préférons , actuellement, agir de cette façon-là pour que le dossier de l’agrément aboutisse le plus rapidement possible. “

M. Castagnet: “Le Ministère de la Défense ne serait pas contre de recevoir l’argent avant.”

M. le Maire:” Le Ministère de la Défense a des intérêts dans cette opération et il nous accompagne bien dans la conduite de notre projet à Paris. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, **à l’ unanimité des suffrages exprimés**
(26).

BUDGET PRIMITIF 2003 TRANSPORTS

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2003 des TRANSPORTS, tant en recettes qu’en dépenses, section investissement et section fonctionnement, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu’il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 8 890,50 euros

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 35 010,00 euros

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, **à l’ unanimité des suffrages exprimés**
(26).

BUDGET PRIMITIF 2003 ZONES INDUSTRIELLES

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de budget primitif 2003 des ZONES INDUSTRIELLES, tant en recettes qu'en dépenses, section investissement et section fonctionnement, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté équilibré en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section investissement

en recettes et en dépenses 1 666 069,44 euros

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 2 026 582,00 euros

M. le Maire:” Je voudrais rappeler que sur le zone de l'Aumônerie, Bricomarché a obtenu de la commission départementale d'équipement commercial l'autorisation d'extension et de transfert. Le nouveau magasin Bricomarché va créer une dizaine d'emplois . Le magasin actuel sera désormais occupé par trois magasins spécialisés dans l'équipement de la personne. Là, nous devrions enregistrer la création d'une vingtaine d'emplois. Il y a aussi , sur cette même zone, une nouvelle boutique de motos qui vient de s'installer. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés** (27).

TAUX DE LA FISCALITÉ

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Il est proposé au conseil municipal l'augmentation uniforme des 4 taxes de 4,50% dans les conditions suivantes :

Taxe d'habitation	passerait de	11,00%	à	11,50%
Taxe foncière / bâti	passerait de	25,47%	à	26,62%
Taxe foncière / non bâti	passerait de	50,00%	à	52,25%
Taxe professionnelle	passerait de	15,41%	à	16,10%

Mme Audinet: “Je n'ai jamais vu une taxe aussi élevée: 52% pour le foncier non bâti. “

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

M. Bouron: “Cela ne nous rapporte rien. “

Mme Audinet: “Mais quand même! “

M. le Maire: “J’imagine que ce n’est pas particulier à la ville de Saint-Jean-d’Angély.”

M. Gomez: “Toutes les communes à structure urbaine présentent les mêmes caractéristiques. “

M. le Maire: “Nous ne sommes pas une exception, mais cela peut paraître surprenant, c’est vrai. “

Mme Audinet: “Il ne reste pas grand chose après...”

M. Bouron: “Le taux plafond à ne pas dépasser s’élève à 116, 78%. “

M. le Maire: “Nous en sommes loin. “

M. Castagnet: “Je vous l’ai dit en commission des finances, je suis contre l’augmentation de ces taux pour la troisième année consécutive. On isole encore plus Saint-Jean-d’Angély. Imaginons que l’on veuille instituer une taxe professionnelle unique dans notre communauté de communes, cela sera encore plus difficile. Nous avons en effet des taux qui sont sans comparaison avec les petites communes du canton. “

M. le Maire: “C’est un autre débat.”

M. Castagnet: “On peut comparer.”

M. Bouron: “Le taux moyen de la TPU correspondrait exactement à la taxe professionnelle de la ville. Cela monte jusqu’à 18 ou 19 % dans certaines communes. “

M. Castagnet: “On comparera. Avec l’augmentation de la pression fiscale de la commune, ajoutée à celle du conseil général, on risque d’avoir une augmentation très significative de nos impôts. Vous avez dit que les bases de la TP avaient augmenté et que sur 10 ans, cela ferait 50% d’augmentation . En mathématiques, on ne prolonge pas des courbes d’1 mètre sur 10 mètres! “

M. le Maire: “Vous allez voir, il va y avoir une accélération. “

M. Castagnet: “Tant mieux. On ne peut que s’en féliciter. Mais j’ai l’impression qu’on a envie de faire des projets. A la fin, on ne peut plus les financer, alors on augmente les impôts. J’aimerais , qu’avant de se lancer dans des projets, on se fixe des limites et des objectifs.”

M. le Maire: “Soyons clairs. Ces projets , on les trouve dans les budgets annexes. Dans la plupart des cas, ces budgets annexes sont équilibrés. Actuellement, ce n’est pas le cas car il y a deux explications . Premièrement, nous n’avons pas encore pu vendre les locaux précédemment occupés par Wood France, mais nous avons un acquéreur qui devrait l’acheter pour près de 150 000 euros.

Deuxièmement, nous avons créé des réserves foncières pour les entreprises qui souhaitent s’installer sur notre commune. Nous avons effectivement dépensé de l’argent. Mais nous allons le récupérer grâce aux personnes qui vont acheter ces terrains. Les choses se présentent relativement bien. Il n’y

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

a pas de traversée du désert. Il y a beaucoup de projets pour les prochains mois. Tous ne seront peut-être pas réalisés mais la tendance est bonne. “

M. Castagnet: “ Nous avons évoqué tout à l’heure la baisse de la population de la ville en 1999. Actuellement, toutes les communes des environs proches de Saint-Jean-d’Angély construisent des lotissements. je l’ai déjà dit, je le répète. A Mazeray, il doit y avoir 20 parcelles de terrain disponibles , à Saint-Julien de l’Escap, il va y en avoir 30. Je peux multiplier les exemples. Si l’on voulait porter ces chiffres là à la proportion de notre commune, nous devrions disposer d’un lotissement avec plusieurs centaines de lots. “

M. le Maire: “ Ce sera peut-être le cas. L’année prochaine, peut-être à la même heure, vous aurez de bonnes nouvelles. Nous avons créé des lotissements. Les parcelles se vendent très bien. Il ne faut pas non plus rêver sur la progression de la population des communes du canton de Saint-Jean-d’Angély! Il existe des critères objectifs. Je prends l’exemple des effectifs du collège de notre commune. Ces effectifs ne sont pas en progression. S’il y avait une population flamboyante, cela se saurait. Il y a quelques communes qui possèdent des lotissements, c’est vrai. Mais nous n’avons pas un retard considérable vis à vis de ces communes. “

M. Castagnet: “ La question n’est pas là. A Saint-Jean-d’Angély, on ne trouve pas de terrains pour faire construire.”

M. le Maire: “ Si, on en trouve, mais le prix du m² dans les communes rurales est plus faible. Voilà. Les gens ne réfléchissent pas que lorsqu’ils seront à 10 kilomètres de Saint-Jean-d’Angély, ils auront des trajets quotidiens à faire en voiture et qu’ils dépenseront plus d’argent. On ne peut pas empêcher ceux qui aiment la nature d’aller vivre dans un village. Mais on peut trouver des terrains sur notre commune, à Moulinveau ou à la fosse aux loups. “

M. Estieu: “ Je comprends bien votre discours qui remet en cause la nécessaire harmonisation des différentes taxes, nous en avons d’ailleurs parlé en commission des finances. Je rejoins Jacques Castagnet aujourd’hui. Je me réjouis de votre optimisme constant sur la situation actuelle. “

M. le Maire: “ Heureusement qu’il n’y a pas que des pleureuses à l’antique à Saint-Jean-d’Angély!””

M. Estieu: “ Imaginons que vous vous laissiez aller à la déprime, cela serait pire encore. Je me réjouis de cet optimisme mais ce serait mieux s’il était assorti de réalités. “

M. le Maire: “ Il y a des résultats. Sauf ceux qui ne veulent pas les voir ne les voient pas. “

M. Castagnet: “ Laissez parler l’opposition, Monsieur le Maire. Vous nous interrompez tout le temps, on ne peut pas parler.”

M. le Maire: “ Quand on me dit qu’il n’y a pas de résultat, c’est faux. “

M. Estieu: “ Je n’ai pas encore abordé le problème des résultats, j’ai juste évoqué votre optimisme constant, basé sur le rêve ou pas je l’ignore. Mais cet optimisme constant débouche à chaque fois sur le recours à l’emprunt et sur l’augmentation de la fiscalité. Jusqu’à quel point irons nous ? Nous nous interrogeons là-dessus, il faudrait réfléchir à d’autres solutions. En amont, en analysant les projets et en trouvant d’autres sources de revenus. Depuis six ou sept ans, nous sommes toujours dans la même configuration et aucune avancée particulière. Chaque année....”

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

M. le Maire: “Je vous interdis de dire qu’il n’y a pas d’avancée. C’est de la mauvaise foi. Dites ce que vous voudrez mais ne faites pas preuve de mauvaise foi. Il y a des réalisations. “

M. Estieu: “Economiquement, je trouve que nous sommes en phase de régression plutôt qu’en phase d’avancée. La seule chose qui avance, c’est la pression fiscale. “

M. le Maire: “Soit vous n’y voyez pas clair, soit vous êtes de mauvaise foi. Faites le choix. “

Mme Audinet: “A l’extérieur, tout le monde nous dit, vous êtes à Saint-Jean-d’Angély, il ne s’y passe rien! On a une très mauvaise image. “

M. le Maire: “ Si on régressait, vous croyez qu’il y aurait augmentation des bases de la taxe professionnelle? Il faut être sérieux. Quand on voit la zone de l’Aumônerie aujourd’hui et quand on voit ce qu’elle était il y a quatre ou cinq ans.... Avoir l’audace de dire qu’il ne se passe rien au point de vue commercial, c’est quand même fort! Quant aux impôts, je ne connais pas de ville du département où l’on n’augmente pas les impôts, sauf dans le cas des communautés d’agglomération. “

Mme Ducournau: “Vous dites qu’à l’Aumônerie, il y a un certain dynamisme, mais il faut préciser qu’il y a eu des changements d’enseignes. Si l’économie était très vivante et active, il n’y aurait pas eu de changements d’enseigne. “

M. le Maire: “ Il y a eu création d’emplois. Il y a eu une centaine d’emplois créés sur la zone de l’Aumônerie, si vous appelez cela régresser, c’est que nous ne parlons pas la même langue.

J’accepte que vous critiquiez l’augmentation des impôts. A cela, je réponds: premièrement, la fiscalité locale est complètement à revoir. Tous les partis politiques s’en préoccupent. J’observe que toutes les villes augmentent leurs impôts. C’est une contrainte, une nécessité. Et puis, celui qui ne fait rien, recule, régresse.

Si l’on se place sur une longue durée, on verra que l’Aumônerie aura énormément progressé, que la Grenoblerie va vite se remplir. Si ces deux zones accueillent de nouvelles activités, on pourra dire que la ville a bougé. Pas assez vite peut-être. Je fais confiance au Conseil Général qui nous annonce deux implantations importantes à Fontenet. Comme je suis toujours positif, je ne veux pas critiquer ceux qui portent ces projets. D’autres le feraient mais moi, je ne le fais pas car je pense que tout ce qui enrichit cet arrondissement est positif. Si nous pouvons avoir la plate-forme pour conteneurs, nous aurons la réponse , j’espère positive, en juin, cela fera une création de 250 emplois. Je serai le premier à féliciter ceux qui ont porté ce projet. Et si nous avons la maison de détention, cela ferait également beaucoup de création d’emplois. Là aussi, je me réjouirai que les élus du département aient réussi cette implantation. Si nous rajoutons les projets de Fontenet à notre projet thermal, je pense que Saint-Jean-d’Angély retrouvera un nouveau souffle. Vous ne m’empêcherez pas de dire que je suis aussi optimiste que les responsables du Conseil Général. “

M. Estieu: “Pour étayer vos propos, pourriez vous nous donner l’évolution du marché de l’emploi, et en particulier le nombre d’emplois constants, sur les cinq dernières années? “

M. le Maire: “ En 1999, il y avait 20% de demandeurs d’emploi à Saint-Jean-d’Angély et aujourd’hui nous en sommes à 11%. Ce n’est pas par hasard. Il y a eu des créations d’emplois.“

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

M. Estieu: “Je demande le chiffre d’emplois constants. Ce n’est pas la même chose que le nombre de demandeurs d’emploi. “

M. le Maire: “C’est une indication. “

M. Estieu: “C’est votre réponse mais ce n’est pas ma question. “

M. le Maire: “ On doit pouvoir répondre mais cela demande des recherches très fines avec les chambres consulaires .”

M. Castagnet: “Non, c’est très simple, il suffit de demander à l’ANPE. “

M. le Maire: “Je vois des nouveaux commerçants qui arrivent et qui créent des emplois. Cela ne veut pas dire qu’il y a des emplois qui ne disparaissent pas, que certaines entreprises ne ferment pas leurs portes. Il y a , comme dans tout corps vivant, des cellules qui disparaissent.”

M. Massaloux: “Ce qui serait intéressant de connaître, c’est le solde. “

M. Estieu: “On retrouve les chiffres et on en discute la prochaine fois. “

M. le Maire: “Nous pourrons les produire, je n’ai pas peur des chiffres. “

M. Estieu: “Moi non plus. Il sera intéressant de discuter de l’évolution de l’emploi sur des bases réelles, plutôt que sur la régression du chômage, qui peut avoir d’autres causes.”

M. le Maire: “Oui, mais c’est un indicateur reconnu de tout le monde, y compris des économistes éminents. “

M. Estieu: “On fait dire ce que l’on veut des chiffres du chômage. “

M. le Maire: “Mais cependant, des économistes éminents les prennent en compte.”

M. Estieu: “Nous ne sommes pas d’éminents économistes, nous tableons plutôt sur le nombre des emplois. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés
(27).

Contre : 6

Abstentions : 0

Pour : 21

RENOUVELLEMENT D’UN CRÉDIT DE FONDS DE ROULEMENT

Rapporteur : M. Jean-Claude BOURON

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, il est proposé au Conseil Municipal de contracter comme les années précédentes, auprès de DEXIA Crédit Local de France, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 763.000 euros dans les conditions suivantes :

- montant 763.000 Euros
- durée 12 mois
- index EONIA
- taux d'intérêt index + marge de 0,18 point de base
- périodicité de facturation trimestrielle
- commission de réservation 150 euros

M. Castagnet: “Ma mémoire faiblit. “

M. le Maire: “C'est la deuxième fois.”

M. Castagnet: “L'année dernière , c'était combien?”

M. Bouron: “C'était la même chose. “

Mme Ducournau: “L'année dernière, c'était 762 000 euros, cette année, c'est 763 000 euros. “

M. Bouron: “Vous avez sans doute raison.”

M. le Maire: “Voilà quelqu'un qui a une excellente mémoire. “

Mme Ducournau: “ Lors du débat d'orientation budgétaire, vous aviez laissé entendre que l'emprunt serait inférieur à 5 Millions de Francs.”

M. Bouron: “Vous confondez tout! J'ai cru comprendre , je vais être méchant, que vous aviez fait une formation sur les finances locales, vous n'avez rien compris ou alors les formateurs étaient mauvais.”

Mme Ducournau: “ Vous nous laissez si peu de temps pour bûcher les documents. On peut se tromper et l'erreur est humaine. Et vous aussi vous l'avez prouvé”

M. Bouron: “ Madame, nous venons de voter un budget qui s'équilibre avec un emprunt de 785 000 euros, affecté au financement de l'investissement. Nous sommes en train de voter une ligne de trésorerie qui permettra d'attendre le paiement des dotations d'Etat et des subventions. Ne confondez pas cela, ce n'est pas possible. “

Mme Ducournau: “Je prends bonne note.”

M. Bouron: “Merci.”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés**
(27).

Contre : 6

Abstentions : 0

Pour : 21

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

M. Bouron: “Donnez moi s’il vous plaît des explications de vote!”

M. Colas: “Il faut arrêter maintenant. Nous avons le droit de ne rien dire.”

M. Bouron: “Donnez moi des explications.”

M. Colas: “On vote comme on veut. “

M. Bouron: “Mais donnez moi des explications.”

M. Colas: “Est-ce que l’on a besoin de tout expliquer? “

M. Estieu: “ Comme nous ne sommes pas d’accord sur le montant de l’emprunt d’équilibre souscrit, on peut très bien ne pas être d’accord sur la globalité du schéma. “

M. Castagnet: “Ne nous attardons pas là-dessus.”

PRODUITS IRRÉCOUVRABLES : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Rapporteur : M. Jean Claude BOURON

Il est proposé au Conseil Municipal l’admission en non valeur des titres suivants, les débiteurs étant insolubles.

Budget Usine relais			Montant HT	TVA
Exercice 01	Titre 14	Caution	2.604,01 euros	510,38 euros
Exercice 01	Titre 15	Loyer	3.906,00 euros	765,58 euros
Exercice 01	Titre 58	Loyer	3.906,00 euros	765,58 euros
Exercice 01	Titre 66	TF + TOM	700,20 euros	
TOTAL			11.116,21 euros	+ 2.041.54 euros
			soit 13.157,75 euros TTC	

Budget Ville			Montant TTC	dont TVA
Exercice 98	Titre 743	Loyer	551,56 euros	94,21 euros
Exercice 98	Titre 973	TF + TOM	1.067,60 euros	
Exercice 99	Titre 61	Loyer	1.654,69 euros	282,64 euros
Exercice 99	Titre 531	Loyer	1.654,68 euros	282,64 euros
Exercice 99	Titre 1148	Loyer	422,86 euros	72,23 euros
Exercice 99	Titre 1340	TF + TOM	1.188,19 euros	
Exercice 01	Titre 338	Domages intérêts	753,00 euros	
Exercice 02	Titre 80	Droits de places	33,00 euros	
Exercice 02	Titre 560	Droits de places	33,00 euros	
Exercice	Titre 1029	Domages intérêts	890,00 euros	
TOTAL			8.248,58 euros	

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Les crédits sont inscrits au compte 654.

M. Bouron: “ Ces admissions en non-valeur concernent pour le budget usine relais l’entreprise Wood France et pour le budget ville l’entreprise ERCE du centre de la Garrousserie.”

Mme Ducournau: “ Pour le budget usine relais en 2001 apparaît une caution. Pour moi, une caution, c’est une somme déposée en garantie par avance. Comment se fait il que la caution figure ici dans ce registre?”

M. Bouron: “ Je ne sais pas. “

Mme Ducournau: “ Elle ne devrait pas être irrécouvrable parce qu’il la donne par avance. J’attends votre réponse.”

M. Bouron: “ Je ne la connais pas.”

M. Castagnet: “ Bonne question. Vous voyez qu’elle n’a pas été si mauvaise que cela, cette formation! “

Mme Ducournau: “ C’était la session de rattrapage.”

M. Gomez: “ Le titre de recette a été émis pour encaisser cette caution. Mais le chèque était sans provision. Mais au niveau du compte, l’écriture existe bel et bien. Cela veut dire qu’il y a une recette constatée. La recette n’étant pas réalisée , il convient de l’annuler par une écriture de non valeur.”

Mme Ducournau: ” N’êtes vous pas en mesure de l’exiger? “

M. Bouron: “ Il n’est pas solvable. “

Mme Ducournau: “ Au début de la négociation bien sûr! “

M. Gomez: “ La caution est exigée mais s’il ne paie pas? Comment peut on faire? “

Mme Ducournau: “ Vous ne lui donnez pas le bâtiment. “

M. Castagnet: “ C’était quand?”

M. Gomez: “ En 2001.”

M. Castagnet: “ Il aurait peut-être fallu crever l’abcès à ce moment-là. “

M. Gomez: “ La personne prend possession des lieux dès lors que le bail est signé. Il remet son chèque...”

M. Castagnet: “ Et il est en bois!”

M. Gomez: “ Le recouvrement du chèque n’est pas le fait...”

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

M. le Maire: “Vous avez la réponse, vous êtes satisfaits? “

Mme Ducournau: “On l’accepte, elle est ce qu’elle est. De toute façon, on n’a pas le choix.”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l’ unanimité des suffrages exprimés**
(27).

ITINÉRAIRE DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE **Projet de convention**

Rapporteur : Mme Maryline Méchain

Dans le cadre de sa politique “Patrimoine et nature”, le Département de la Charente-Maritime a décidé de reconnaître, baliser et valoriser le chemin dit “Saint-Jacques-de Compostelle” (voie de Paris), entre la commune de la Villedieu au nord-est du département, et la commune de Mirambeau, au sud.

La loi n° 83.663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l’État, a confié aux départements le soin d’établir un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Le Conseil Général de la Charente-Maritime, maître d’ouvrage de l’opération propose à la Ville de faire figurer sur le plan départemental les chemins ruraux de la commune concernés par l’itinéraire de Saint-Jacques-de Compostelle. Il s’agit en l’occurrence du chemin de la Fosse aux loups.

Conformément à la circulaire ministérielle du 30 août 1988, prise en application des articles 56 et 57 de la loi précitée, il est proposé au Conseil municipal :

- de demander l’inscription de ce chemin rural au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée

- de s’engager à :

- ne pas le vendre, sauf impérieuse nécessité et avec proposition d’un itinéraire de substitution rétablissant la continuité de l’itinéraire de Saint-Jacques-de Compostelle ;
- empêcher l’interruption du chemin par des clôtures ;
- conserver son caractère public et ouvert ;

- d’approuver la convention ci-jointe pour l’entretien de l’itinéraire de Saint-Jacques-de-Compostelle conclue avec le Département de la Charente-Maritime,

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

- et d'autoriser le Maire à la signer.

Mme Méchain : " Il y a un petit pont. "

Mme Audinet : " Ah oui? A quel niveau? "

Mme Dichtel : " Il y a effectivement un pont pour franchir la rocade. Je me suis rendue sur place pour vérifier. "

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de Madame le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (27)**.

MUSÉE MUNICIPAL **Conditions d'ouverture au public et tarif**

Rapporteur : Mme Maryline Méchain

Le Musée municipal doit ouvrir ses portes au public dans les premiers jours du mois de juillet prochain.

Je sou mets aujourd'hui au Conseil municipal un certain nombre de dispositions permettant d'organiser cette ouverture dans les meilleures conditions possibles.

Il s'agit de se donner les moyens d'identifier au mieux cet établissement culturel, de favoriser la mise en place du plan de communication très large, préalablement à son ouverture.

Pour cela, il convient tout d'abord de lui donner un nom. "Musée des Cordeliers" semble approprié puisque le bâtiment nouvellement restauré, ancienne sous-préfecture, a été construit sur l'emplacement du couvent des Cordeliers, dont l'emprise s'étendait entre les rues Audouin-Dubreuil, Régnaud, Coybo et la chaussée de l'Éperon.

L'ouverture du musée au public pourrait être envisagée en deux périodes, définies en fonction des flux de fréquentation touristique. On pourrait ainsi prévoir :

- une basse saison : du 1er septembre au 30 mai, ouverture tous les jours, sauf le lundi, de 14 h à 18 h
- une haute saison : du 1er juin au 31 août, ouverture du mardi au samedi, de 10 h 30 à 18 h 30 et le dimanche, de 14h30 à 18h00.

S'agissant de l'exploitation, il y a lieu de créer une régie de recettes comportant la perception des droits de visite et, le cas échéant, la vente de produits divers (catalogues, cartes postales,...)

Les tarifs de visite sont proposés comme suit :

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

- plein tarif : 3,5 euros (adultes)
- tarif réduit : 2 euros (groupe supérieur à 12 personnes, troisième âge, étudiants, enseignants, demandeurs d'emploi)
- gratuité pour les moins de 18 ans.
- carte nominative de 10 visites valable 1 an : 20 euros.

Comme il est d'usage dans les musées de France (selon les dispositions de la loi 2002.5 du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France), l'accès au musée serait gratuit le 1er dimanche de chaque mois.

Je propose au Conseil municipal :

- d'approuver le choix de l'appellation "Musée des Cordeliers"
- d'approuver les conditions d'ouverture et les tarifs de visite,
- d'autoriser la création de la régie de recettes nécessaire à l'exploitation du site.

M. le Maire: "Je voulais dire que ce musée sera bien évidemment officiellement inauguré, même si certains disent dans les journaux que ce ne sera jamais le cas. Je peux comprendre que le musée donne des boutons à certains. Mais je confirme qu'il y aura inauguration pour la première quinzaine de juillet en présence d'une personnalité du monde de la culture. Pour sa dénomination, nous nous sommes conformés, après avis de la DRAC et du ministère de la Culture, à l'usage. Il est très fréquent que l'on donne au musée le nom du site où il se trouve. A Paris, le musée d'Orsay, à Toulouse, le musée des Jacobins répondent à cet usage. Cette dénomination des Cordeliers rappelle aux Angériens l'histoire de leur ville. Tout le monde ne sait pas qu'il y avait là le couvent des Cordeliers. Peut-être que tout le monde ne sait pas ce qu'était l'ordre des Cordeliers. Si je faisais une interrogation écrite, ce ne serait peut-être pas concluant. Je voudrais vous conseiller de consulter l'inventaire dressé par le Dr Texier. Il y a un plan de notre ville au XV^{ème} siècle, que l'on peut voir auprès de la société d'archéologie et du Dr Lavallée. Vous verrez que le domaine des Cordeliers est parfaitement identifié. Nous n'avons pas souhaité donner une dénomination plus précise, cela aurait restreint le champ de ses activités."

Mme Audinet: "Je regrette justement qu'il s'appelle musée des Cordeliers. Beaucoup de villes de France ont déjà un musée des Cordeliers, un hôpital des Cordeliers, un restaurant des Cordeliers."

M. le Maire: "Cela ne nous empêchera pas de décliner les sous-ensembles du musée dans les documents de communication."

Mme Audinet: "Quand on fait un rapide check-up de ce que l'on trouve dans la ville, l'appellation du musée des Cordeliers ne va pas faire tilt dans la tête des gens."

M. le Maire: "On va axer la communication sur la croisière noire."

Mme Audinet: "J'aurais préféré le musée de la croisière noire."

M. le Maire: "Oui, mais l'inconvénient c'est que cela renferme un peu trop"

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Mme Audinet: “Cela pourrait nous donner l’idée de creuser un peu plus sur le thème de l’Afrique.
“

M. le Maire: “Je respecte votre opinion . Nous y avons pensé mais nous n’avons pas choisi cette option. “

Mme Ducournau: “ J’ai une suggestion à faire pour satisfaire cet aréopage. Le nom d’Audouin-Dubreuil étant déjà attribué au lycée , ne pourrions nous pas appeler notre musée: “musée Sainte-Gabelle” en référence à l’impôt si cher à Saint-Jean-d’Angély?”

M. le Maire: “Vous ne manquez pas d’humour. Cintegabelle est un très beau village que je connais bien. “

Mme Ducournau “... Et cher à notre ancien Premier Ministre.”

M. le Maire: “Il avait très bien choisi car c’est un village remarquable. “

M. Castagnet: “ Est-ce que pour l’ouverture de ce musée sera complète? Est-ce que l’on verra toutes les collections? “

M. le Maire: “Mais je vous trouve très pessimiste. Qu’est-ce qui vous arrive? “

M. Castagnet: “Est-ce que vous pouvez me répondre clairement?”

M. le Maire: “Vous oubliez ce que vous avez appris... Vous êtes complètement triste. il faut que je m’occupe de Jacques Castagnet. Toutes les collections seront accessibles. Et vous aurez en prime une exposition temporaire sur la Chine ancienne , qui avait été mise en place à l’époque par le Président du Conseil Régional devenu aujourd’hui Premier Ministre. Vous verrez, le jour de l’inauguration, que cela valait la peine de se battre pour rénover ce lieu. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de Madame le Rapporteur, **à l’ unanimité des suffrages exprimés (27).**

MAISON DE LA TOUR (ex-maison Sarret) Acquisition et programmation des travaux

Rapporteur : Mme Maryline MÉCHAIN

L’acquisition par la ville de Saint Jean d’Angély du bâtiment mitoyen de la tour de l’horloge, situé à l’angle des rues Grosse Horloge et de l’Hôtel de ville, a été envisagée pour permettre l’aménagement d’une salle d’accueil et d’information pour les visiteurs de la tour dont l’architecture intérieure limite l’accès à des groupes en nombre restreint, et ainsi envisager son utilisation en toute sécurité.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

L'immeuble appartenant à Mle Sarret a été estimé par les Domaines à la valeur globale de 54.882 euros, la partie nécessaire à la Ville, jouxtant la Tour de l'Horloge étant évaluée à 19.208 euros. L'autre partie du bâtiment serait acquise par la SCI Marie Saintonge.

Les crédits nécessaires à l'acquisition et à un premier volume de travaux ont été inscrits au budget primitif 2002 (soit respectivement 22.867 euros et 15.245 euros).

La tour de l'horloge (ou Grosse horloge), classée Monument historique depuis 1892, a bénéficié d'un programme de restauration extérieure et intérieure, en 1998-99. Lieu hautement symbolique de l'histoire de la ville de Saint Jean d'Angély, ce bâtiment doit être défini comme site de visite et d'interprétation patrimoniale.

La maison de la tour, au rez-de-chaussée, pourrait permettre aux visiteurs en attente d'accéder aux différents étages de la tour, avec une salle d'accueil et de billetterie, un point d'information culturelle et touristique, avec un système multimedia ou video sur l'histoire de la ville et de l'édifice, une salle d'exposition temporaire, des installations sanitaires.

Les travaux nécessaires pourraient être réalisés pour un montant estimatif TTC de 82.085 euros(68.633 euros HT)

La globalité de ce programme (acquisition et travaux) d'un montant de 91.500 euros HT peut être éligible à différents financements :

- FEDER (25%)	22.875 euros
- Contrat de ruralité (20%)	18.300 euros
- DGE (20%)	18.300 euros
- autofinancement (35%)	32.025 euros

Il est proposé au Conseil municipal

- d'acquérir la maison Sarret en partage avec la SCI Marie Saintonge, pour la somme de 19.208 euros, frais de négociation en plus (total estimé à 22.867 euros),
- de m'autoriser à signer l'acte translatif de propriété et tout document lié à cette opération,
- de voter l'autorisation de programme relative aux travaux à réaliser,
- de m'autoriser à solliciter les financements définis ci-dessus,
- et de voter les crédits nécessaires à cette opération.

Mme Audinet: "Comment avez vous fait pour baisser autant le prix ?"

M. le Maire: "C'est très simple. Dans le projet initial, il y avait des travaux intéressants mais nous les ferons plus tard. La réhabilitation d'un souterrain, c'est intéressant, mais cela peut attendre. Dans l'immédiat, on peut fonctionner sans cela. De même, les étages pourront être aménagés plus tard. Le projet imaginé dans sa globalité était plus important mais compte tenu de nos moyens financiers actuels, il nous a paru utile d'aller à l'essentiel. La mairie achète un tiers de cet immeuble, les deux autres tiers sont achetés par des privés pour le rénover avec au rez-de-chaussée des boutiques et des appartements dans les étages. Ce qui est très utile. "

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

M. Castagnet: ” Pour reprendre vos propos, puisque nos moyens financiers ...”

M. le Maire: “ Vous voyez que je tiens compte des observations.”

M. Castagnet: “ Cela fait deux fois que l'on diminue ce projet pour aller à l'essentiel. C'est un raisonnement qui me paraît intéressant. “

M. le Maire: “ C'est un raisonnement habituel pour nous. Nous essayons toujours d'aller à l'essentiel pour avoir un fonctionnement optimal. Il se trouve que dans l'idéal, ce n'est pas ce que l'on aurait pu faire mais dans l'immédiat, cela paraît fonctionnel et intéressant pour ce bâtiment vide du centre ville. Cela fait dire à certains que le centre ville est mort. Je voudrais rappeler que si nous n'avons pas pu rénover cet immeuble plus tôt c'est parce qu'il y a eu une procédure judiciaire. Cela a pris des mois et des mois. On peut enfin acheter. “

Mme Ducournau: “ Dans l'Hebdo de Charente-Maritime d'aujourd'hui , vous avez parlé, ainsi que M. Castagnet du musée de la grosse horloge. Est-ce que cela veut dire que l'on va recruter un conservateur?

M. le Maire: “ Le journaliste qui a écrit cet article n'aura pas l'occasion de le refaire deux fois. Quand il y a débat, j'estime que c'est ici . S'il veut avoir échange d'arguments, il viendra ici. Je n'ai pas l'intention d'installer, dans quelque journal que ce soit et surtout pas dans l'Hebdo, un débat permanent qui permettra d'assurer la notoriété de tel ou tel journaliste. J'observe que ce n'est pas une pratique loyale, surtout quand on vient m'interroger sur les projets . Je constate ensuite qu'il y a un débat qui s'instaure . Si je dois répondre, il faut le faire dans le numéro de la semaine prochaine et je m'y refuse. Il y a un lieu pour cela : c'est le conseil municipal. Je réponds maintenant à votre question. Ce n'est pas un deuxième grand musée. Il se trouve que dans cette tour, il y a des choses intéressantes, des graffiti en particulier. Nous avons restauré ce bâtiment , alors en péril, à la demande de la DRAC. Il y a quatre petites salles dans cette tour. On peut qualifier ces salles de micro-musée. Nous présenterons quelques documents sur l'histoire locale. Il ne s'agit pas de faire un musée-bis à Saint-Jean-d'Angély. “

Mme Ducournau: “ J'avais bien compris mais qui dit musée dit conservateur. “

M. le Maire: “ Ce sera un lieu de visite , pour rassurer tout le monde, qui sera incorporé dans le circuit de visite de la ville et confié à l'office de tourisme. Cette visite sera effectuée à un rythme défini et ne sera pas ouverte en permanence. “

M. Castagnet: “ Je vois bien que vous ne supportez pas la contradiction. Vous ne supportez pas la contradiction du conseil municipal, vous ne supportez pas la contradiction dans les journaux. Si vous voulez le savoir, j'ai été interrogé avant vous et je ne connaissais même pas vos réponses. Il n'y a pas de coup fourré, il n'y a rien du tout...”

M. le Maire: “ Je ne veux pas polémiquer là-dessus. “

M. Castagnet: “ Je ne suis pas chargé de défendre le journaliste mais je dis comment cela s'est passé. “

M. le Maire: “ Je ne veux pas polémiquer là-dessus. Mais ce que je veux dire c'est que cela ne se reproduira pas une autre fois. “

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

M. Castagnet: “C’est votre droit.”

M. le Maire: “ Dans un musée, il y a des collections à montrer mais dans celui-là, il n’y en aura pas. C’est uniquement une visite de salles avec la possibilité d’avoir des informations sur l’histoire de notre ville. Nous installerons des panneaux sur les murs. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de Madame le Rapporteur, **à l’unanimité des suffrages exprimés (26).**

Contre : 0

Abstentions : 1

Pour : 26

PARC DE LOISIRS DE BERNOUËT CONVENTION DE CONCESSION DE L’EXPLOITATION DU SNACK-BAR ET DU MINIGOLF

Rapporteur : Monsieur Bernard PRABONNAUD

Par délibération du 17 décembre 2002, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à lancer une consultation suivant cahier des charges aux professions de bouche pour l’exploitation du snack-bar et du golf miniature de la base de loisirs de Bernouët.

Trois candidats ont déposé leur soumission, qui ont fait l’objet d’un examen par le bureau municipal, celui-ci étant appelé à statuer en dernier ressort.

Après analyse des dossiers, il vous est proposé :

- de retenir la candidature de la Sarl « Le Bernouët » représentée par M. Pierrick TOUBOUL et M. Guy ROLLOT, qui versera pour l’année 2003 un loyer de 12.541,81.euros HT, soit 15.000 euros TTC.
- d’autoriser M. le Maire à signer la convention de concession précaire et révocable dont projet joint.

M. Prabonnaud: “ Je voudrais préciser que c’est la SARL le Bernouet qui a été retenue. J’espère que nous aurons une équipe d’animation plus performante que celle de l’an dernier. L’ouverture du snack se fera de mars à la Toussaint, c’est un allongement important de la période d’ouverture. Parmi les autres nouveautés, il y aura l’implantation d’un manège d’enfants et des petits-déjeuners qui seront servis le dimanche matin à partir de 5h . “

Mme Ducournau: “Cinq heures du matin?”

M. Prabonnaud: “Oui, pour les sorties de boites de nuit ou de mariages par exemple. “

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Mme Audinet: “Un brunch à 11 heures, ce serait plus sympa.

M. le Maire: “Ce projet est intéressant. Cela va redonner vie à ce domaine du plan d'eau. “

M. Castagnet: “A mon avis, le loyer est trop cher.”

M. Prabonnaud: “La gestion du minigolf a rapporté près de 5 000 euros l'été dernier. “

M. Castagnet: “On verra la suite. “

M. le Maire: “Le montant du loyer a été accepté par les personnes concernées. “

M. Prabonnaud: “Nous n'avons eu aucun problème l'an dernier à ce sujet-là.”

M. le Maire: “Si la personne a arrêté l'été dernier, ce n'est pas pour des problèmes d'argent c'est pour des raisons personnelles. “

Mme Ducournau: “Je trouve le cahier des charges assez rigide. “

M. le Maire: “Ils l'ont accepté. “

Mme Ducournau: “Faisons leur confiance.”

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l' unanimité des suffrages exprimés (27).**

SKATE PARK APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT FINAL AUTORISATIONS EN MATIÈRE D'URBANISME

Rapporteur : Mme Françoise MESNARD

Par délibération du 19 novembre 2001, notre Conseil a autorisé M. le Maire à solliciter les aides financières de partenaires institutionnels pour l'aménagement d'un skate park sur la base de loisirs de Saint-Jean d'Angély.

Ce projet, d'un montant de 70.279 euros TTC, a reçu les avis favorables du Département pour une participation à hauteur de 9.500 euros, et de la Région pour un montant de 14.673 euros inscrit dans le cadre du contrat de territoire proposé par le Pays des Vals de Saintonge.

Dès lors, le montage financier lié à cette opération étant bouclé, il convient de lancer la procédure d'autorisation pour travaux divers.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER le plan de financement définitif sus décrit et les inscriptions budgétaires correspondantes,
- d'AUTORISER le Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement de ce projet et à signer tout document s'y rapportant, notamment au regard du Code de l'urbanisme.

Mme Ducournau: “Il me semble que les subventions sont moins importantes que prévues.”

M. Gomez: “En réalité, ce rapport vous est présenté pour une question liée à l'application du code de l'urbanisme. Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer son propre permis de construire. L'intitulé du rapport est mauvais.”

M. Castagnet: “C'est ce que j'avais cru comprendre mais ce n'est pas très clair là. C'est un terrain inconstructible?”

M. Gomez: “Ce n'est pas cela du tout. J'ai la lettre du Sous-Préfet sous les yeux. Il indique:” le Maire ne peut solliciter cette autorisation au nom de la commune sans y avoir été expressément autorisé par délibération régulière du conseil municipal. “

M. Castagnet: “Il fallait nous l'indiquer tout simplement.”

M. le Maire: “C'est dit.”

Mme Ducournau: “M. Gomez, vous n'avez pas répondu à ma question. “

M. Gomez: “Sur le montant des subventions? Il n'a pas bougé. “

Mme Ducournau: “Vous nous mentionnez les participations du département et de la région et c'est tout?”

Mme Audinet: “Cela représente 24 000 euros.”

M. Gomez: “La DGE s'élève à 20%, le Conseil Général à 25%”

Mme Ducournau: “Ces chiffres, je les ai mais ce n'est pas ce qui est indiqué ici. “

Mme Mesnard: “Il n'y avait pas de DGE sur ce projet, nous avons fait des demandes de subvention auprès de la CAF et de la DDJS mais elles n'ont pas abouti. Ces inscriptions dataient de 2001 et elles sont toujours conformes. “

Mme Ducournau: “Voilà. Vous aviez prévu 5 % de la part de la DDJS et 5% de la part de la CAF, vous ne les avez pas, ni l'une ni l'autre. “

Mme Mesnard: “Cela avait été réglé l'année dernière au moment des inscriptions budgétaires. Aujourd'hui, ce rapport concerne le problème d'urbanisme. “

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Mme Ducournau: “Oui, mais ce qui m’intéressait c’est de savoir...”

M. le Maire: “Vous avez la réponse; certaines subventions n’ont pas été accordées. “

Mme Mesnard: “Cela avait déjà été dit et présenté en commission jeunesse l’année dernière et dont vous avez eu le compte-rendu puisqu’il est envoyé à tous les conseillers municipaux.”

Mme Ducournau: “Cela dépend, je ne les ai pas toujours. Cet équipement sera à la disposition des jeunes 24h/24h. Il n’y aura pas d’encadrement permanent? “

Mme Mesnard: “Absolument. Cela se pratique comme cela dans un grand nombre de villes de France et de Navarre. Ce skate-park est mis à la disposition des jeunes. On prévoit de faire des séances de formation avec les jeunes mais il n’y aura pas d’encadrement permanent. “

M. le Maire: “C’est un équipement ouvert. La Mairie sera assurée “

Mme Ducournau: “Comme il s’agit d’une activité acrobatique et non dénuée de risques physiques, vous êtes vous prémunis contre toutes les poursuites des parents? “

M. le Maire: “Bien sûr. “

Mme Ducournau: “Si toutefois il arrivait un malheur.”

M. le Maire: “Bien sûr. “

Mme Mesnard: “Nous installerons un panneau d’avertissement à l’attention de tous les usagers indiquant que la pratique de ce sport est placée sous leur propre responsabilité. Nous respectons bien sûr la législation. “

M. Castagnet: “Ce skate-park sera t’il clôturé? A quelle hauteur?”

Mme Mesnard: “Je n’ai pas la hauteur exacte mais je crois que c’est 1, 50m. L’objectif c’est surtout d’empêcher les vélos , ou des animaux errants, de traverser ce skate-park. “

Mme Audinet: “Moi, je trouve que c’est très onéreux. Je trouve que c’est cher.”

Mme Mesnard: ” Cet équipement est demandé depuis plusieurs années par les jeunes. Pour avoir un skate-park digne de ce nom, il faut compter ce niveau d’investissement. “

M. Estieu: “Vous nous confirmez, Maître Mercier, la possibilité d’exonération d’une commune en responsabilité civile sur la base unique d’un panneau pour les utilisateurs à l’entrée de ce site? Devant les tribunaux?”

M. Mercier: “Oui, sauf si la Mairie met à disposition des installations défectueuses, la responsabilité de la commune sera alors engagée. Mais quand on pratique un sport dangereux, on prend ses responsabilités. “

M. Estieu: “Il y aura donc un club avec des adhésions pour les utilisateurs et des clauses exonératoires?”

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Mme Mesnard: “Non. “

M. Estieu: “ Hors de l’adhésion à un club , la responsabilité civile des communes est engagée en premier lieu. “

M. Prabonnaud: “C’est comme les aires de jeux pour les enfants. “

M. Mercier: “La responsabilité n’est pas automatique. Il faudrait prouver une faute à l’encontre de la Mairie. Il sera peut-être nécessaire de faire un avenant à notre contrat de responsabilité civile pour que l’attention de l’assureur soit attirée sur ce problème particulier. Je vous en donne volontiers acte. “

Mme Mesnard: “Les modules sont construits et installés par une société privée. Une commission de sécurité sera convoquée . Nous allons également signer un contrat de maintenance avec la société concernée . ”

M. Castagnet: “C’est une opération à risques. Il faut regarder cela de près.”

M. le Maire: “ La réglementation est précise. C’est le même problème pour les aires de jeux d’enfants dans les parcs. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de Madame le Rapporteur, **à l’ unanimité des suffrages exprimés (25).**

Contre : 0

Abstentions : 2

Pour : 25

CHOIX DU MODE DE GESTION DE L’ASSAINISSEMENT ET DE LA DISTRIBUTION DE L’EAU POTABLE

Rapporteur : M. Victorien MIROUSE

Lors de notre séance du 6 mars 2003, le cabinet DE CONSEIL nous a exposé les différentes possibilités de gestion de l’assainissement et de la distribution de l’eau potable, possibilités qui ont été également présentées au groupe de travail qui s’est réuni le 18 mars 2003.

Compte tenu des éléments qui ont été fournis lors de cette réunion concernant notamment les critères :

- compétences et techniques,
- risques et responsabilités,
- qualité/prix,
- financiers,
- dimension sociale

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

et qui ont fait l'objet d'une étude minutieuse,

il est proposé au Conseil Municipal :

- de RETENIR l'exploitation en affermage.

M. le Maire: "La commission s'est prononcée à l'unanimité pour l'affermage."

M. Castagnet: "Je n'étais pas à cette commission et je m'en excuse..."

M. le Maire: "Nous avons remarqué votre absence. "

M. Castagnet: "Je regrette ce choix. J'aurais préféré une régie directe. J'aurais préféré que la ville de Saint-Jean-d'Angély prenne des responsabilités. C'était également la possibilité d'embaucher 20 ou 30 personnes, de reprendre le personnel de la SAUR . Ils sont combien dans notre ville?"

M. Bouron: "Ils sont 4,75 à Saint-Jean-d'Angély. "

M. Castagnet: "Ils sont 5. Il ne faut pas oublier que toute la comptabilité et la gestion technique sont ailleurs. Cela me paraissait intéressant de devenir les maîtres de notre eau. Je ferai une critique sur le rapport qui nous a été remis , il a été fait pour choisir autre chose que la régie. "

M. le Maire: "L'argumentation sur les différents modes de gestion a été présentée loyalement le 6 mars dernier. Tout le monde a pu s'exprimer . Dans les villes de notre importance, la régie n'est jamais retenue, c'est la règle générale. Il y a des raisons."

M. Castagnet: "Dites que vous avez fait un choix. C'est votre problème. Il y a d'autres communes comme nous qui fonctionnent en régie."

M. le Maire: "Il y en a très peu. "

Mme Ducournau: "Je ne suis pas du tout de l'avis de M. Castagnet. Quand on voit les difficultés de la municipalité pour gérer le camping en régie directe, moi, je n'y suis pas favorable..."

M. Le Maire: "Vous avez raison. Dans les mairies modestes comme la nôtre, il est extrêmement difficile de mettre en place une régie de ce type-là. Il faut être raisonnable. L'argumentation développée le mettait bien en évidence. "

Mme Ducournau: "Je pense que l'affermage est plus sage. "

M. Adam: "A priori, je suis favorable à une régie directe. Mais j'ai lu, comme vous, le rapport et les risques encourus par la municipalité. C'est un choix hasardeux. Je m'abstiendrai sur ce dossier."

Mme Mesnard: "L'eau et les déchets vont être des enjeux majeurs du XXIème siècle. Il est essentiel que l'eau , élément indispensable à la vie, et sa distribution soit considérées comme une mission fondamentale d'intérêt collectif. Une grande partie de la distribution d'eau est assurée en régie déléguée par des opérateurs privés. Il s'avère que ces sociétés font des bénéfices qui sont réinvestis dans la téléphonie et les médias. La nécessité d'assurer une distribution égale pour tous et au plus bas prix de l'eau doit nous inciter à reprendre une gestion publique de sa distribution. Pour ce qui concerne le rapport présenté ce soir, je voterai contre la décision d'affermage la distribution de

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

l'eau et je demande , si la solution de l'affermage est retenue, que le délégataire choisi soit un opérateur public comme le syndicat départemental de l'eau. Un certain nombre de villes du département ont fait ce choix. “

M. le Maire: “ Sur le plan philosophique, on peut dire qu'une régie soit intéressante dans l'idéal. Mais entre l'idéal et la réalité, il y a un fossé et il faut être pragmatique. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25).

Contre : 2

Abstentions : 2

Pour : 23

RÉNOVATION DE L'AIRe D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE CRÉATION D'EMPLACEMENTS SUPPLÉMENTAIRES MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : M. Gérard ADAM

Par délibération du 19 novembre 2001, notre assemblée a agréé le principe de la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage et la création de trois emplacements supplémentaires pour un coût estimatif de 83 858,73 euros TTC soit 70 116,00 euros HT et a sollicité auprès des organismes publics compétents les subventions ad hoc, le plan de financement étant établi à partir des montants TTC.

Les subventions de l'Etat concernant le financement de l'investissement des aires d'accueil étant calculées sur les valeurs **hors taxes**, le plan de financement s'établirait donc comme suit :

Montant HT 70 116,00 euros :

- participation de l'Etat 70 % soit 49 080,00 euros
- participation du Département 10 % soit 7 011,00 euros
- autofinancement (83 858,73 euros - 56 091,00 euros) 27 767,73 euros

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ACCEPTER le plan de financement tel que décrit ci dessus,

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

- d'AUTORISER M. le Maire à intervenir au règlement de ce dossier et à signer toute pièce ou accomplir tout acte y afférent.

Les crédits complémentaires seront inscrits au budget supplémentaire 2003.

M. Estieu: “Quel est le nombre d'emplacements? Est-ce que l'agrandissement de cette aire est une obligation légale?”

M. Adam: “Il y a trois emplacements supplémentaires et la mise aux normes des sanitaires avec la construction de douches et de WC supplémentaires. “

M. Estieu: “On nous impose trois emplacements supplémentaires?”

M. Adam: “ Pour arriver à quinze emplacements, oui. Cette réhabilitation va nous permettre d'obtenir des aides pour le fonctionnement de cette aire. “

M. Castagnet: “Est-ce un agrandissement ou une réhabilitation? “

M. Adam: “Les deux. “

M. Castagnet: “J'en ai un peu marre que tous les ans, on fasse une tranche de travaux...”

M. Adam: “Mais on n'a rien fait depuis l'ouverture de cette aire!”

M. Castagnet: “Il n'y a pas eu de programme l'année dernière?”

M. Adam: “Il y a eu des travaux d'entretien. Mais il n'y a pas eu de travaux importants depuis sa création. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés** (27).

SALLE DE L'AUMÔNERIE Installation de l'association Val'Eden

Rapporteur : M. le Maire

La ville de Saint Jean d'Angély a envisagé l'acquisition du cinéma Eden, par délibération du Conseil municipal du 19 novembre 2001.

Cependant, à la suite de rapports d'expertise et des réserves importantes émises par la commission de sécurité du 25 mars 2003, sur la conformité de l'infrastructure et des installations du cinéma, il est apparu nécessaire et urgent d'envisager un repli provisoire des activités de l'association Val'Eden dans une autre salle de la Ville.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Une solution a été trouvée avec la salle de l'Aumônerie qui, au moyen d'un aménagement minimum vis à vis des normes de sécurité, pourra accueillir quelques 180 personnes pour des séances de cinéma dans de bonnes conditions de confort.

Les travaux envisagés consistent en la mise aux normes de réseau électrique, l'installation d'un plafond acoustique, des travaux de peinture et de revêtement de sol (moquette), et l'installation de fauteuils de cinéma, pour un montant TTC de 83 000 euros. L'association Val'Eden prendra en charge les équipements de projection et de sonorisation.

Ces dispositions devant être prises en urgence, l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Syndicat de Pays Vals de Saintonge (contrat de ruralité) sera toutefois sollicitée à titre exceptionnel.

Je propose au Conseil municipal :

- d'autoriser l'installation de l'activité de diffusion cinématographique par l'association Val'Eden dans la salle de l'Aumônerie pour la période qui s'avérera nécessaire,
- d'autoriser la réalisation des travaux indispensables à cette activité,
- de solliciter l'aide financière de l'État et du Syndicat de Pays Vals de Saintonge.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2003.

M. le Maire: “Je voudrais rappeler que lors de la séance du 19 novembre, la ville s'est engagée, sur le principe et sur le principe seulement, à acquérir le cinéma Eden pour un montant estimé alors à 1, 7M de Francs. Nous vous avons présenté ce rapport pour établir le plan de financement et demander les subventions. Des faits nouveaux sont apparus entre-temps.

Le bâtiment a été inspecté par la SOCOTEC et il est apparu que ce bâtiment était en plus mauvais état que ce que nous pensions. On peut regretter que les services fiscaux n'aient pas intégré l'état technique du bâtiment lors de leur estimation . Il est clair que ce bâtiment, qui n'est pas en notre possession , et dont le propriétaire est la famille Blanc, et non pas M. Blanc tout seul, doit être profondément rénové. Cela nous conduit à envisager le transfert de l'activité cinématographique , qui est actuellement gérée par l'association de Mme Carrez Val Eden, dans de nouveaux locaux. Nous allons donc aménager la salle de l'Aumônerie pour ne pas cesser l'activité cinématographique sur la ville. Ce transfert devrait être réalisé au 1er juin de cette année. A ce moment-là, on pourrait envisager de régler le problème du cinéma Eden. Vous serez alors consultés pour savoir quel sera le meilleur choix . Je tiens à dire également que nous allons acheter des fauteuils, que vous pourrez d'ailleurs essayer. L'association procédera à l'acquisition d'un nouveau projecteur. Quant au mode de fonctionnement, je peux déjà dire que la salle accueillera plusieurs films par semaine et que les actions à destination du public scolaire seront maintenues. On pourra peut-être se déplacer sur place pour voir cette salle à l'occasion du prochain conseil municipal. Ce nouveau cinéma sera très correct. Je ne suis pas en mesure de vous indiquer combien de temps ce transfert sera opérationnel, le provisoire peut durer. ”

M. Castagnet: “Cette affaire est importante. Vous dites qu'il y a un fait nouveau, moi je ne trouve pas. Vous avez dit que le prix n'était pas important.”

M.le Maire: “Vous trouvez que les résultats de l'expertise ne constituent pas un fait nouveau? ”

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

M. Castagnet: “ Si vous écoutiez l’opposition un petit peu de temps en temps! Lors de la délibération du 19 novembre 2001...”

M.le Maire: “A l’époque; l’expertise n’était pas faite. “

M. Castagnet: “Je vous demandais alors de faire en même temps l’acquisition et l’expertise pour les travaux . Vous ne nous avez pas écoutés . Je reprends vos mots: “la façade est classée et il y a des lézardes sur les murs. “Elles existaient ces lézardes?”

M.le Maire: “Oui, mais on pensait qu’on pouvait les réparer facilement, sans qu’il y ait des travaux à effectuer de la nature de ceux que l’on évoque aujourd’hui. “

M. Castagnet: “Plus loin vous dites” la somme n’est pas énorme.” Plus on attend, plus le bâtiment va se dégrader. Autant attendre encore plus et vous l’acheterez encore moins cher. “

M.le Maire: “Posons le vrai problème. J’attends, posez le !”

M. Castagnet: “Le problème , c’est que la délibération, vous demanderez à M. Mercier...”

M.le Maire: “Non, le vrai problème, ce n’est pas la délibération.

M. Castagnet: “Vous ne m’écoutez pas. Lorsqu’il y a accord sur la chose et sur le prix, la vente est faite.”

M.le Maire: “Non.”

M. Castagnet: “Cela peut faire un bon procès. “

M.le Maire: “Je regrette. J’ai consulté un avocat compétent et le libellé, tel que je vous l’ai lu, ne pose aucun problème. “

M. Castagnet: “C’est peut-être le tribunal qui le dira. “

M. le Maire: “ Sans être un juriste distingué, cela me paraît évident. Nous avons voté sur un principe et non pas sur un engagement ferme et définitif. Le vrai problème, c’est que l’on nous dit que ce bâtiment est dangereux et qu’il ne peut pas être ouvert au public dans ces conditions. Il y a des travaux urgents à faire. Vous, peut-être , cela ne vous gêne pas mais moi, Maire, je suis responsable. Pour moi, le vrai problème ce ne sont pas les arguties de textes interprétés mais c’est la sécurité des spectateurs. “

M. Castagnet: “Nous sommes tous d’accord sur la sécurité. On le savait qu’il y avait des travaux à réaliser sur ce bâtiment.”

M.le Maire: “Non, pas à ce niveau-là. “

M. Castagnet: “ D’autres architectes sont passés. Ils ont trouvé que les fissures n’avaient pas bougé.”

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

M. le Maire: “ Cela n’a jamais été écrit. Nous savons que les Domaines ont fourni une évaluation. Même aux Domaines, des gens sérieux, on n’imaginait pas qu’il y avait des difficultés architecturales aussi importantes. “

M. Castagnet: “ Les fissures étaient peintes, on les connaissait depuis longtemps! Je ne dis pas qu’il n’y a pas de danger. Je dis que ce danger était le même il y a un an. “

M. le Maire: “ Quand on veut traiter un problème, on commence par traiter l’urgence. “

M. Castagnet: “ On vous l’a dit il y a un an: faites l’expertise et l’acquisition en même temps.”

M. le Maire: “ A la limite, ce n’était pas à moi de faire l’expertise des travaux à entreprendre. Je n’étais pas propriétaire. Ecoutez ce que je vais vous dire.”

M. Castagnet: “ Vous avez raison.”

M. le Maire: “ Bien sûr que j’ai raison. Sur ce point, j’ai raison. C’était au propriétaire de prendre en charge l’expertise technique. Il ne l’a pas fait. “

Mme Ducournau: “ Lui avez vous demandé de faire cette expertise?”

M. le Maire: “ Cela n’a pas été fait. Aujourd’hui, ma priorité c’est d’assurer la sécurité des spectateurs qui vont au cinéma. Je ne veux pas non plus mettre en péril l’association qui a magnifiquement remis à flot cet établissement. Je vous rappelle que le nombre d’entrées a doublé en un an, de 12 000 à 24 000. Il me semble que nous devons accompagner cette association qui a fait un très gros effort et dont j’apprécie les qualités professionnelles. Tout le monde est satisfait de ces programmations. Nous avons deux priorités, la sécurité et la poursuite de l’activité cinématographique dans notre ville. S’il y a un problème juridique, on le traitera ensuite. “

M. Estieu:” Le montant des travaux provisoires me paraît énorme. Ensuite, et je rejoins Jacques Castagnet sur ce point, je me rends compte que l’achat a été fait sans qu’aucune précaution n’ait été prise sur la qualité de l’ouvrage. “

M. le Maire: “ Mais l’achat n’a pas été effectué. Vous vous trompez complètement. Abus de langage! “

M. Estieu: “ Je pense que l’on devrait s’orienter non pas sur un repli provisoire mais sur un repli définitif.”

M. le Maire: “ Je ne peux pas vous laisser dire n’importe quoi. L’achat n’a pas été effectué. “

M. Castagnet: “ Cela a été écrit dans les journaux quand même!”

M. le Maire: “ Les journaux, ce sont les journaux. Je ne sais pas ce qu’a écrit ce journal.”

M. Castagnet: “ On ne peut pas parler. Vous ne supportez pas que l’on ne soit pas du même avis que vous. Ecoutez les autres, un peu!

M. Estieu: On ne se porte pas acquéreur sans preuves. “

M. Bouron: “ Qu’est-ce qui est dit dans ce rapport? “

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Mme Audinet: “Je voudrais bien la synthèse de ce rapport.”

M. Bouron: “Il est dit que l'on ne peut pas momentanément, continuer à exploiter l'Eden comme actuellement. On se replie vers la salle de l'Aumônerie, qui n'a jamais été restaurée depuis sa création. “

M. Massaloux: “On le savait.”

M. Bouron: “Laissez moi terminer. “

M. Castagnet: “C'est faux, il y a eu des travaux de faits quand les 4 salles ont été refaites.”

M. Bouron: “Mais je parle de la salle de l'Aumônerie! On se replie momentanément sur la salle de l'Aumônerie, jamais restaurée depuis sa création. On rénove, on change la moquette, on achète des fauteuils de bonne qualité. Et un point c'est tout! Et on demande des subventions. On ne dit pas dans ce rapport que l'on abandonne l'achat de l'Eden, il n'est pas dit non plus que l'on n'envisage pas autre chose, et pourquoi pas la création d'un cinéma tout neuf?”

M. le Maire: “ Comme vient de le dire M. Bouron, il ne faut pas faire de hors-sujet. Je vous demande de vous exprimer sur ce rapport.”

M. Castagnet: “Mais c'est vous qui en avez parlé Monsieur le Maire.”

M. le Maire: “Devant l'environnement polémique, j'ai été obligé de faire une mise au point .

M. Castagnet: “C'est vous qui avait commencé à parler de l'ancien cinéma, nous avons répondu! “

M. Bouron: “On en arrive à entendre tout et n'importe quoi. On m'a dit hier comment se fait il que la Mairie ait encaissé les subventions qu'elle avait demandées pour l'acquisition de l'Eden alors que cette acquisition n'est pas réalisée? On ne peut plus tolérer aujourd'hui la polémique qui s'installe. On vote sur un rapport qui permet de rénover la salle de l'Aumônerie et permettre à l'association de poursuivre son activité. “

Mme Audinet: “Quid de l'Eden alors?”

M. le Maire: “Après , on verra. Nous étions quand même obligés de vous dire pourquoi il y avait transfert. “

Mme Audinet: “Il y aura 4 salles à l'Eden et une à l'Aumônerie.”

M. Bouron: “Mais non. Les quatre salles de l'Eden seront momentanément inutilisées. _“

Mme Audinet: “On ne va pas laisser tomber l'Eden?”

M. le Maire: “ C'est un autre débat. Pour l'instant, on agit sur les priorités: la sécurité des spectateurs , je suis bien obligé de tenir compte de l'avis des experts, et la continuité de l'activité cinématographique dans notre ville.”

Mme Audinet: “On peut réhabiliter un immeuble en l'exploitant. “

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

M. le Maire: “Non. “

Mme Audinet: “Si. Je trouve que 83 000 euros pour du transitoire, c’est énorme.”

M. Bouron: “Il semblerait que toute l’électricité soit à refaire.”

Mme Audinet: “Est-ce que cette salle connaîtra d’autres utilisations?”

M. Bouron: “On aura au moins une salle de spectacle correcte.”

Mme Audinet: “On aura pléthore de salles de spectacles!”

M. le Maire: “C’était peut-être l’occasion de rénover cette salle.”

Mme Ducournau: “L’installation des fauteuils neufs est elle définitive? “

M. le Maire: “Bien sûr.”

Mme Ducournau: “Cela restera une salle de spectacles?”

M. le Maire: “Exactement.”

Mme Ducournau: “D’accord. Vous avez dit que l’association avait doublé le nombre d’entrées , de 12 000 à 24 000. Or, dans le projet, on nous parlait d’une fréquentation de 20 000 entrées. “

M. le Maire: “L’association a fait mieux que l’estimation. 24 000 entrées, c’est le chiffre que m’a communiqué Mme Carrez. “

Mme Ducournau: “En fait il y a eu augmentation de 20 000 à 24 000 entrées.”

M. le Maire: “ Le vrai problème, c’est un problème de sécurité et de maintien de l’activité cinématographique à Saint-Jean-d’Angély. Où faut il i nstaller le futur cinéma? C’est un autre problème et nous en débattons. “

Mme Audinet: “Sur les quatre salles, on peut en réhabiliter deux. “

M. le Maire: “Peut-être, je ne vous dis pas non. “

Mme Audinet: “On fait un roulement; on s’organise. “

M. le Maire: “ Nous ne sommes pas en train de dire que l’on tire un trait sur le bâtiment de l’Eden.“

Mme Audinet: “Le pauvre M. Blanc, que fait il de son Eden?”

M. Mercier: “ Quel est l’espoir raisonnable de financement de ces travaux? Le montant des subventions? ”

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Mme Millot (chef de service des affaires culturelles):” Les subventions s’élèvent à 40% du montant hors taxes. “

M. Mercier: “J’interroge M. Gomez. On nous présentera bien la convention postérieurement? Ce rapport ne vaut pas autorisation de signer la convention. Votre formule “ autorise l’installation de l’activité de diffusion cinématographique”, est-ce que cela autorise le Maire à signer une convention ou pas? Ou est-ce que vous nous soumettrez la convention? C’est ce que je souhaite personnellement. Des problèmes se posent en effet: qui paiera les charges? C’est un débat technique. “

M. le Maire: “Nous aurons deux conventions à signer. Une avec le Pays Vals de Saintonge qui est propriétaire du hall d’entrée et une autre avec l’association. “

M. Mercier: “Je souhaite vivement que l’on nous soumette la convention avec l’association. “

M. le Maire: “On l’ajoute aujourd’hui?”

M. Gomez: “ Pour que cette convention soit valable, elle doit être soumise à l’approbation du conseil municipal.”

Mme Ducournau: “ Si nous achetons le cinéma ultérieurement, on aura une baisse de subvention de 25%. “

M. le Maire: “Non.”

Mme Ducournau: “ Si. On vient de nous dire que nous aurions 40% de subvention pour les travaux.”

M. le Maire: “Pour les travaux de la salle de l’Aumônerie.”

Mme Ducournau: “ Ah! Pardon. “

M. le Maire: “40% c’est pour les travaux de la salle de l’Aumônerie. “

Mme Ducournau: “Si on achète l’Eden, vous pensez obtenir des subventions?”

Mme Millot: “Elles devraient se monter à 65%. “

M. le Maire: “C’est un autre débat. On ne va pas alourdir aujourd’hui. On examinera la convention lors de la prochaine séance du conseil municipal, certainement au mois de mai. “

M. Estieu: “La réponse à M. Mercier a été floue par rapport à la convention. “

M. le Maire: “On l’examinera au prochain conseil.”

M. Mercier: “Je crois que cela va de soi puisque toute convention doit être examinée par le conseil municipal. J’aime mieux que cela soit confirmé. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés
(26).

Contre : 0

Abstentions : 1

Pour : 26

**PROJET DE CRÉATION
D'UNE CENTRALE DE DISTRIBUTION
DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES
VENTE D'UN TERRAIN ZONE DE LA GRENOBLERIE**

Rapporteur : M. le Maire

J'ai été saisi d'un projet d'implantation d'une centrale de distribution de produits pharmaceutiques, appelée à desservir le centre-ouest du pays.

Les négociations conduisent le groupe Phœnix, promoteur de l'opération, à s'implanter sur une parcelle de 5 à 6 000 m² sur la zone de la Grenoblerie. Une cinquantaine d'emploi serait créée d'ici à deux ans.

Afin de favoriser cette implantation, l'investisseur, directement ou par l'intermédiaire d'une Société Civile Immobilière, souhaite acquérir le terrain au prix de 3 euros H.T. le m².

Cette proposition est en deçà du prix de revient de la zone concernée et qui se situe à 12,20 euros / m² HTVA.

Cependant, les communes ont la possibilité de favoriser la création d'entreprises en pratiquant des rabais sur la vente des terrains, ces rabais étant considérés par la jurisprudence comme des aides indirectes (CE du 3 novembre 1997, commune de Fougerolles, Haute-Saône).

Cependant, ce type d'aide doit être assorti de contreparties faisant apparaître la perspective de création de richesse économique.

Il en est ainsi pour l'affaire qui nous concerne puisque l'investisseur a produit une lettre faisant valoir qu'il s'engageait à créer 20 emplois dès l'ouverture de l'établissement.

Les conditions sont donc réunies pour que la commune cède à la société Phœnix (ou à son opérateur immobilier) un terrain sur la zone de la Grenoblerie sur la base de 3 euros (HT) le m².

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer de cette proposition et m'autoriser à entreprendre dans ce cadre toutes démarches utiles ainsi qu'à signer l'acte translatif de propriété.

M. le Maire: Les pharmaciens ont besoin de plate-forme pour assurer la distribution des médicaments. Il existe déjà une plate-forme de ce style à Saint-Jean-d'Angély, la CERP. Il s'agit ici d'une société allemande, Phoenix, qui est implantée à Nantes et dans d'autres villes. Quarante-cinq pharmaciens de la région se sont regroupés en coopérative et souhaitent créer cette plate-forme. Ils ont choisi notre cité, parce qu'elle est bien située géographiquement. Une délégation est venue nous

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

voir. Le choix du site est arrêté. Cette plate-forme serait opérationnelle en janvier 2004 et on nous assure, par écrit, la création d'une vingtaine d'emplois. Et cela pourrait aller jusqu'à trente emplois.

Ces responsables souhaitent acquérir le terrain à un prix très attractif pour eux: 3 euros au lieu de 12,20 euros le m². Cela revient à leur faire un cadeau de 300 000 F. En revanche, il y a une création d'emplois importante. C'est légal, je l'ai vérifié auprès de la Préfecture, lorsqu'il y a contrepartie forte, en l'occurrence création d'emplois.

Je dis que nous n'avons pas le droit de passer à côté de cette possibilité. Notre ville a besoin d'emplois non-qualifiés. Ils auront besoin de livreurs, de manutentionnaires, de secrétaires. Cela correspond à une réalité sociale locale. Un certain nombre d'Angériens pourraient trouver un emploi dans cette entreprise. Le marché est clair: ou on accepte, et c'est légal, de vendre ce terrain à un prix faible ou on le refuse et cette entreprise ira s'installer ailleurs. C'est évident."

M. Estieu: "Est-ce que le bâtiment sera construit par la société Phoenix ou sous la forme de bâtiment-relais?"

M. le Maire: "Ce ne sera pas sous la forme de bâtiment-relais. Phoenix en fera son affaire. Nous vendons le terrain, moins cher que l'on aurait pu le vendre, mais après nous n'entrons pas dans le financement de la construction. Il n'y a pas de risques. "

M. Estieu: "Vous voyez à quoi je fais référence. Est-ce que la vente de ce terrain à prix préférentiel dérogatoire est liée à l'exploitation directe ? Ou est-ce que l'on peut imaginer qu'une fois le terrain acquis, la société se retire de ce projet et procède à sa vente? Est-ce que les conditions dérogatoires acceptées seraient remises en cause et la vente annulée si la destination n'était pas celle prévue dans le contrat?"

M. le Maire: "On peut introduire ces clauses dans le contrat de vente. "

M. Estieu: "Je vous le demande expressément, on a vu cela dans le passé...Il s'agirait là d'une spéculation foncière. "

M. le Maire: "Il faut tout prévoir.

M. Castagnet: "Il y a des précédents sur Saint-Jean-d'Angély.

M. Estieu: "Peu importe le passé."

M. le Maire: "Cette clause est prévue et sera effective. "

M. Castagnet: "Si l'on met en balance la différence entre le prix demandé et le prix de revient et la création d'emplois, il n'y a pas de problèmes. "

M. le Maire: "Il faut en débattre quand même. "

M. Castagnet: "Si vous pouviez prendre l'engagement, officiellement, de nous tenir au courant sur le nombre des emplois réellement créés. il faut surveiller cela de très, très près. "

M. le Maire: "J'ai tendance à dire que c'est la vérité car c'est un module qui ne peut fonctionner qu'avec ce nombre d'emplois. il y a déjà 8 véhicules, donc des chauffeurs..."

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

M. Castagnet: “Je me méfie. “

M. le Maire: “ Il faut des secrétaires. Ils m’ont même dit qu’il y aurait trente emplois, mais vingt emplois à équivalent temps plein. Il y aura certainement des emplois à temps partiel. “

M. Castagnet: “Est-ce qu’ils ne vont pas demander d’autres aides à l’emploi? “

Mme Audinet: “ Il ne faut surtout pas faire la fine bouche. C’est la vocation de Saint-Jean-d’Angély d’être un pôle logistique. Si cela peut faire tache d’huile, je trouve ça excellent.“

M. le Maire: “C’est aussi mon point de vue. Cela me fait mal au coeur de ne pas pouvoir vendre plus cher mais ce sont des gens qui ne font pas de sentiments! Sur le pôle logistique, cela rejoint les projets de Fontenet.”

Mme Audinet: “ Oui, tout à fait. L’économie actuelle fait que Saint-Jean-d’Angély sera un pôle logistique. “

M. le Maire: “ C’est pourquoi je pense que le projet de Fontenet est intéressant et viable. Personnellement, je l’appelle de mes vœux.”

M. Estieu: “Est-ce que ce type de projets ne va pas nuire à la pérennité de la CERP? “

M. le Maire: “C’est complètement différent. “

M. Estieu: “ Des incertitudes ont longtemps plané sur l’avenir de la CERP. J’espère que l’on ne déshabille pas Paul pour habiller Jacques. “

M. le Maire: “On nous a dit plusieurs fois qu’il n’était pas évident que la CERP reste sur ce site. La CERP envisagerait même un autre site à Angoulême. Ils fonctionnent un peu en circuit fermé. Si la CERP venait à partir, je crois que cela n’aurait rien à voir avec ce projet-là qui fonctionnera avec d’autres pharmaciens. Si la CERP part et que l’on refuse le projet d’aujourd’hui, on aura perdu les deux. “

M. Castagnet: “ Il y a quelque chose qui paraît bizarre quand même. Il y a un différentiel de 300 000F . Par rapport à l’investissement que cela représente... Cela me paraît bizarre. Je serai pour rejoindre la proposition d’Alain Estieu, c’est à dire de mettre un droit de préemption si jamais la destination du bâtiment changeait. “

M. le Maire: “C’est prévu.”

M. Castagnet: “On le mettra?”

M. le Maire: “Ce sera fait.”

Mme Ducournau: “Savez vous quel est le rayon d’action de ce genre de plate-forme?”

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

M. le Maire: “Une soixantaine de kilomètres environ. Ils peuvent difficilement aller au-delà parce qu’il y a des navettes. Ils sont très déterminés en tout cas. Ils veulent construire dès septembre pour être opérationnel en janvier 2004. “

M. Mercier: “Une petite précision avant le vote; j’ai le même souci que mes collègues .”

M. le Maire: “Je sais.”

M. Mercier: “ Je l’ai déjà exprimé en d’autres lieux et je me pose des questions au niveau des emplois. Cela me gênerait que l’on fasse cadeau de 300 000F et que l’on compte quatre camions et cinq emplois. Ce n’est pas le droit de préemption, c’est la création....”

M. le Maire: “Je vous arrête. Je l’ai dit, peut-être trop vite. Ils se sont engagés par écrit à créer ces emplois. Ils ne sont pas loin de la vérité. Si l’on m’avait dit 40 emplois pour débiter, je ne les aurais pas crus. Mais 20 emplois, cela correspond à une plate-forme fonctionnelle qui travaille avec 45 pharmaciens. “

M. Mercier: “Il y a une réflexion précise à mener sur la rédaction de l’acte. On ne trouvera pas la solution ce soir mais....”

M. le Maire: “Bien sûr. Nous y veillerons et cela sera fait dans les règles, en tenant compte de ce qui a été dit. “

M. Adam: “ Je m’abstiens parce que je suis scandalisé par ce chantage à l’emploi utilisé par certaines entreprises pour s’installer dans les communes. Nous n’avons pas d’assurance ferme , on nous promet 20 emplois mais il reste quand même un doute. Les 360 000 F, ce sont les Angériens, par leurs impôts locaux, qui vont les payer. “

M. le Maire: “ On connaît des risques encore plus terribles. C’est lorsque l’on construit un atelier-relais de 7 MF et que l’on se retrouve sur les bras avec ce bâtiment parce que la société part.... D’accord, nous faisons un geste douloureux mais nous n’avons pas d’atelier-relais sur les bras. Il n’y a pas de risque à ce niveau-là. “

M. Estieu: “Ce sont des bâtiments non spécifiques?”

M. le Maire: “Exactement.”

M. Estieu: “On enlève les rayonnages et on en fait ce que l’on veut.”

M. le Maire: “Il n’y a aucun risque à ce niveau-là. On sait bien qu’aujourd’hui , c’est souvent le cas. Si nous avons perdu une entreprise angérienne qui a trouvé à Saintes un bâtiment meilleur marché, c’est pour cela. Il y avait eu aussi un problème d’atelier-relais. “

M. Estieu: “On était frileux.”

M. Castagnet: “Il n’y a pas que cela. Il a profité d’une affaire qui ne valait pas cher. “

M. le Maire: “Parce que l’industriel en question est parti , et que le bâtiment a été vendu pas cher du tout. “

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOPTÉ les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés
(25).

Contre : 0

Abstentions : 2

Pour : 25

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DU FOOTBALL (Modification de la délibération du 17 décembre 2002)

Rapporteur : Monsieur Bernard PRABONNAUD

Par délibération du 17 décembre 2002, le Conseil Municipal a donné son accord pour la construction d'une maison du football dans l'enceinte du stade municipal, et autorisé M. le Maire à solliciter les aides financières de partenaires institutionnels (Etat, Département, Communauté de Communes et Fédération Française de Football).

Ce bâtiment, d'une superficie de 180 m², comporterait une salle de réunions, un bureau, une lingerie, un office, un local de rangement et des sanitaires.

L'avant projet sommaire (APS) dressé par les services techniques, maître d'œuvre, faisant apparaître un coût prévisionnel de travaux de 111.800,00 euros HT, soit 133.712,80 euros TTC, ce chantier pouvait être financé, une fois les subventions et le coût de la chape déduits, par un emprunt ville dont les annuités seraient remboursées par le Sporting Club Angérien.

À l'occasion de l'examen du dossier par la sous-préfecture, concernée au premier chef par l'intervention de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement des communes (D.G.E), il est apparu opportun d'indiquer que l'équipement dont il s'agit serait donné en location à l'utilisateur, soit le Sporting Club Angérien.

Je vous propose d'accéder à cette modification et en conclusion d'adopter le dispositif suivant qui annule celui prévu à la délibération du 17 décembre 2002 :

- de **SOLLICITER** les aides financières de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement des communes exercice 2003 et du Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS), du Conseil Général, de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Investissement (FAI), de la Communauté de Communes du canton de Saint-Jean d'Angély.

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

- d'APPROUVER l'APS dressé par les services techniques, maîtres d'œuvre, pour un coût global de 111.800,00 euros HT,

- d'AUTORISER le Maire :

. à signer le permis de construire,

. à lancer la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres ouvert et à signer les marchés correspondants ainsi que tout document relatif à cette opération,

. et, dans la mesure où la commission d'appel d'offres déciderait de déclarer un ou plusieurs lots infructueux et émettrait un avis favorable au lancement d'une nouvelle consultation par voie de marché négocié, à engager la procédure correspondante et à signer les marchés,

. de signer le moment venu le bail à intervenir avec le Sporting Club Angérien, et dont il sera rendu compte au Conseil.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2003, la réalisation de ce chantier restant cependant conditionnée à l'obtention des participations financières sollicitées.

M. Prabonnaud: "Il est bien évident que s'il n'y avait aucune participation financière, le SCA ne pourrait pas payer le loyer, ce serait trop élevé. Il faut obtenir entre 60 et 70 % de subventions, ce qui donnerait un loyer pour le SCA de 2000-2500 F par mois. Cela serait raisonnable pour le SCA."

M. Estieu: "Est-ce que le montant du loyer correspond aux annuités? "

M. Prabonnaud: "Oui. Tout à fait."

M. Estieu: "Quel est le montant du loyer?"

M. Bouron: "En deça de 20 000F par an si les subventions escomptées sont obtenues."

M. Estieu: "Est-ce que ce loyer s'éteindra lorsque le montant de l'emprunt sera terminé? "

M. Prabonnaud: "Oui."

M. Estieu: "Lorsque l'on verse une subvention à une association, mise à part la couverture de l'emprunt, je ne vois pas trop l'intérêt de demander un loyer. "

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés**
(27).

MOTION
Contre la guerre en Irak

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 27 mars 2003

Rapporteur : M. le Maire

Les Etats-Unis ont déclaré la guerre à l'Irak et déclenché les hostilités sans l'aval de L'ONU.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'adopter la motion suivante :

Le Conseil Municipal de Saint-Jean-d' Angély désapprouve fermement la guerre engagée en Irak par les Etats-Unis et leurs alliés sans l'aval des Nations Unies.

Il condamne le régime tyrannique de Saddam Hussein mais réaffirme sa conviction que seule L'ONU a mission de faire respecter le droit international, assurer la paix et interdire les armes de destruction massive.

Le Conseil Municipal de Saint-Jean-d' Angély réaffirme son engagement pour la paix et demande l'arrêt immédiat des combats. Il souhaite que très rapidement tous les moyens nécessaires soient mis en place pour éviter une catastrophe humanitaire.

M. le Maire: “ Comme vous le savez, l'actualité internationale est très difficile en ce moment. En France il y a un consensus contre cette guerre en Irak qui a été déclarée sans l'aval des Nations Unies. “

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération :

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l' unanimité des suffrages exprimés** **(27)**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 45.